

08-03-2021

**SÉANCE ORDINAIRE DU CONSEIL MUNICIPAL DE SAINT-FÉLIX-DE-VALOIS, TENUE À HUIS CLOS EN VERTU DE L'ARRÊTÉ MINISTÉRIEL 2021-004 DE LA MINISTRE DE LA SANTÉ ET DES SERVICES SOCIAUX, LE 08 MARS 2021 À 20 H, À LAQUELLE SONT PRÉSENTS :**

**Membres du conseil :**

|                                   |                                   |
|-----------------------------------|-----------------------------------|
| Mme Maryse Gouger, district n° 1; | M. Pierre Lépicier, district n° 4 |
| M. Gyslain Loyer, district n° 2;  | M. Sylvain Trudel, district n° 5  |
| M. Denis Renaud, district n° 3;   | M. Luc Ducharme, district n° 6;   |

Sous la présidence de la mairesse, Mme Audrey Boisjoly.  
Le secrétaire-trésorier, M. Jeannoé Lamontagne est présent.  
La secrétaire-trésorière adjointe Mme Marine Revol est présente.

098-2021

Ordre du jour

Sur la proposition du conseiller Gyslain Loyer appuyée par le conseiller Pierre Lépicier, il est résolu que l'ordre du jour suivant soit modifié par l'ajout du point 26 et qu'il soit adopté ainsi :

1. Adoption de l'ordre du jour;
2. Adoption des procès-verbaux du 2, 8 et 22 février 2021;
3. Approbation des dépenses;
4. Période de questions;

**ADMINISTRATION**

5. Dépôt des résultats des procédures d'enregistrement des règlements suivants :
  - 411-2021 – Acquisition de deux terrains pour le réaménagement de l'intersection du chemin de Joliette et de la rue Principale – 255 440 \$
  - 412-2021 – Travaux de pavage, bordures et éclairage pour la phase 3.2 – Faubourg St-Félix – 621 339 \$
6. Adoption du Règlement 408-2021 modifiant le Règlement 226-2010 afin d'ajouter le lot 6 281 134 dans le secteur des travaux décrétés et dans le bassin des immeubles imposables;
7. Adoption du Règlement 409-2021 modifiant le Règlement 229-2010 afin d'ajouter le lot 6 281 134 dans le bassin des immeubles imposables;

**SÉCURITÉ PUBLIQUE**

8. Saint-Cléophas – Desserte en sécurité incendie;
9. Demande au MTQ – Installation d'un miroir convexe à l'intersection du rang des Forges et de la route 131;

**VOIRIE**

10. Cotisation 2021-2022 à l'Ordre des ingénieurs du Québec;
11. Affichage d'une offre d'emploi pour un poste journalier temporaire (mai à octobre);
12. Recommandation pour réparer le châssis du camion #20 (6 roues);
13. Approbation du cahier des charges : TP-IN01.32-2020 - Étude d'impact sur la circulation, projet de prolongement de la rue Henri-L.-Chevrette;
14. Approbation du cahier des charges : TP-IN02.01-2021 – Services professionnels – Rues des Sables et Athéna et croissants Monique et Jacline;

**HYGIÈNE DU MILIEU**

15. Octroi de contrat : Fourniture de 2 bornes de recharge ;
16. Octroi de contrat : Installation de 2 bornes de recharge dans le stationnement de la mairie;

**URBANISME**

17. Adoption du 2<sup>e</sup> projet - Règlement 410-2021 – Autoriser les mini-entrepôts dans la zone In1-1 et l'implantation de plus d'un bâtiment principal par lot;
18. Cotisations 2021-2022 à l'Ordre des urbanistes du Québec;
19. Demande de PIIA 2021-003 – 2111, place des Jardins
  - Construction d'une résidence unifamiliale isolée projet domiciliaire « Les Vallons »;
20. Demande de PIIA 2021-004 – 3030, rue du Vallon
  - Construction d'une résidence unifamiliale isolée projet domiciliaire « Les Vallons »;

SUITE DE LA RÉOLUTION 098-2021

21. Demande de PIIA 2021-005 – 3020, rue du Vallon
  - Construction d'une résidence unifamiliale isolée projet domiciliaire « Les Vallons »;
22. Demande de PIIA 2021-007 – 2090, place des Jardins
  - Construction d'une résidence unifamiliale isolée projet domiciliaire « Les Vallons »;
23. Renouvellement d'adhésion collective à l'Association québécoise d'urbanisme;
24. Développement domiciliaire Faubourg Saint-Félix : sélection d'un futur nom pour la rue « E »;
25. Création et affichage d'un poste de secrétaire au Service d'urbanisme;
26. **Avis d'intention – Vente du terrain # 5 360 107;**

**COMMUNICATIONS, LOISIRS ET CULTURE**

27. Résolution pour la semaine de la santé mentale – 3 au 9 mai 2021;
28. Résolution pour le mois de l'autisme avril et la journée de l'autisme le 2 avril;
29. Demande d'aide financière – Mouvement national des Québécois et Québécoises – Fête nationale 2021;
30. Demande de subvention Programme d'assistance financière aux instances régionales responsables du loisir des personnes handicapées (PAFLPH) – Accompagnement 2021-2022;
31. Démarche Commission Toponymie du Québec – Station d'épuration Jacques-Brissette;
32. Renouvellement d'adhésion à Culture Lanaudière;
33. Inscription au colloque de l'Association des communicateurs municipaux du Québec;
34. Levée de la séance.

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS**

**099-2021**

**Procès-verbaux**

Sur la proposition du conseiller Denis Renaud appuyée par le conseiller Luc Ducharme, il est résolu que les procès-verbaux des séances du 2, 8 et 22 février 2021 soient adoptés pour valoir à toutes fins que de droit.

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS**

**100-2021**

**Dépenses**

Sur la proposition du conseiller Sylvain Trudel appuyée par le conseiller Pierre Lépicié, il est résolu que la liste des factures et des chèques pour les dépenses de cette Municipalité, totalisant la somme de 19 844,20 \$ (chèques n<sup>os</sup> 30 765 à 30 787) ainsi que la somme de 1 313 078,12 \$ (paiements en ligne 501 941 à 502 024) pour un total de 1 332 992,32 \$ et les salaires de 141 647,65 \$ du mois de février 2021 soient et sont adoptés pour valoir à toutes fins que de droit.

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS**

Je soussigné secrétaire-trésorier, certifie que la Municipalité dispose des crédits suffisants à ces dépenses.

**Point n° 4**

**Période de questions**

La mairesse procède à la période de questions en répondant à la question reçue par écrit d'un citoyen.

**Point n° 5**

**Dépôt des résultats des  
procédures d'enregist-  
rement des règlements  
411-2021 et 412-2021**

Résultat de la procédure d'enregistrement des Règlements d'emprunt suivants :

- 411-2021 – Acquisition de deux terrains pour le réaménagement de l'intersection du chemin de Joliette et de la rue Principale – 255 440 \$ - Aucune signature;

SUITE DU POINT n° 5

- 412-2021 – Travaux de pavage, bordures et éclairage pour la phase 3.2 – Faubourg St-Félix – 621 339 \$ - Aucune signature.

**101-2021**

Adoption du Règlement  
408-2021 modifiant le  
Règlement 226-2010 afin  
d'ajouter le lot 6 281 384  
dans le secteur des tra-  
vaux décrétés et dans le  
bassin des immeubles  
imposables

**CONSIDÉRANT QUE** préalablement à la tenue de la séance, chacun des membres du conseil a reçu une copie du règlement n° 408-2021 modifiant le Règlement 226-2010 afin d'ajouter le lot 6 281 384 dans le secteur des travaux décrétés et dans le bassin des immeubles imposables;

**CONSIDÉRANT QUE** tous les membres du conseil présents déclarent avoir lu le règlement et renoncent à sa lecture;

**CONSIDÉRANT QUE** le projet de règlement a été déposé conformément à la *Loi*;

**EN CONSÉQUENCE,**

Sur la proposition du conseiller Sylvain Trudel appuyée par le conseiller Luc Ducharme, il est résolu que le projet de règlement n° 408-2021 soit adopté.

*Ce règlement se trouve dans le dossier du Règlement n° 408-2021.*

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS**

**102-2021**

Adoption du Règlement  
409-2021 modifiant le  
Règlement 229-2010 afin  
d'ajouter le lot 6 281 384  
dans le bassin des  
immeubles imposables

**CONSIDÉRANT QUE** préalablement à la tenue de la séance, chacun des membres du conseil a reçu une copie du règlement n° 409-2021 modifiant le Règlement 229-2010 afin d'ajouter le lot 6 281 384 dans le bassin des immeubles imposables;

**CONSIDÉRANT QUE** tous les membres du conseil présents déclarent avoir lu le règlement et renoncent à sa lecture;

**CONSIDÉRANT QUE** le projet de règlement a été déposé conformément à la *Loi*;

**EN CONSÉQUENCE,**

Sur la proposition de la conseillère Maryse Gouger appuyée par le conseiller Gyslain Loyer, il est résolu que le projet de règlement n° 409-2021 soit adopté.

*Ce règlement se trouve dans le dossier du Règlement n° 409-2021.*

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS**

**103-2021**

Saint-Cléophas – Desserte  
en sécurité incendie

**CONSIDÉRANT QUE** les articles 569 et suivants du Code municipal du Québec permettent à une municipalité de conclure une entente avec toute autre municipalité;

SUITE DE LA RÉOLUTION 103-2021

**CONSIDÉRANT QUE** la municipalité de Saint-Cléophas a manifesté son intention de faire affaires avec le Service de protection et d'intervention d'urgence de Saint-Félix-de-Valois;

**EN CONSÉQUENCE,**

Sur la proposition du conseiller Denis Renaud appuyée par le conseiller Sylvain Trudel, il est résolu d'accepter l'offre élaborée par le Service de protection et d'intervention d'urgence comme suit :

1. Un montant forfaitaire de 20 000 \$;
2. Le coût des ressources humaines (pompiers) plus 30 %;
3. Durée de 5 ans;
4. Les détails de l'entente sont précisés dans l'offre du Service de protection et d'intervention d'urgence;
5. Une entente intermunicipale à rédiger et signer;
6. Autoriser le maire suppléant ou la mairesse et le directeur général/secrétaire-trésorier à signer l'entente.

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS**

**104-2021**

Demande au MTQ –  
Installation d'un miroir  
convexe à l'intersection  
du rang des Forges et de  
la route 131

**CONSIDÉRANT QUE** l'intersection du rang des Forges et de la route 131 présente des dangers pour les automobilistes notamment en ce qui concerne une visibilité réduite lors des déplacements en provenance du rang des Forges ouest;

**CONSIDÉRANT QUE** la route 131 fait partie de la juridiction du Ministère des Transports du Québec (MTQ);

**CONSIDÉRANT** la demande d'une citoyenne impliquée dans un accident;

**EN CONSÉQUENCE,**

Sur la proposition du conseiller Denis Renaud appuyée par le conseiller Gyslain Loyer, il est résolu de demander au MTQ de procéder à l'installation d'un miroir convexe à l'intersection du rang des Forges et de la route 131.

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS**

**105-2021**

Cotisation 2021-2022 à  
l'Ordre des Ingénieurs  
du Québec

Sur la proposition du conseiller Pierre Lépicier appuyée par le conseiller Luc Ducharme, il est résolu d'autoriser le paiement de la cotisation à l'Ordre des ingénieurs du Québec pour M. Élie Marsan-Gravel, au montant de 578,67\$ excluant les taxes.

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS**

Je soussigné secrétaire-trésorier, certifie que la Municipalité dispose des crédits suffisants à ces dépenses.

\_\_\_\_\_

**106-2021**

Affichage d'une offre  
d'emploi pour un poste  
de journalier temporaire

**CONSIDÉRANT QUE** les besoins de main-d'œuvre sont plus grands pendant la période estivale;

**EN CONSÉQUENCE,**

Sur la proposition du conseiller Pierre Lépicier appuyée par le conseiller Sylvain Trudel, il est résolu d'autoriser le directeur du Service des travaux publics de procéder à l'affichage du poste de journalier saisonnier (de mai à octobre) à temps plein.

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS**

**107-2021**

Recommandation pour  
réparer le châssis du  
camion #20 (6 roues)

**CONSIDÉRANT QUE** le Service des travaux publics doit maintenir ses équipements sécuritaires et fonctionnels;

**CONSIDÉRANT QUE** le camion #20 est essentiel pour l'épandage de sel et d'abrasif;

**CONSIDÉRANT QUE** la mécanique du camion ne présente aucune problématique, mais que la boîte à sel a plus de 20 ans, qu'il faut refaire le fond des convoyeurs, les trappes d'accès, les boîtiers des lumières et changer la batterie;

**CONSIDÉRANT QU'** une demande de prix a été effectuée en conformité avec le Règlement 366-2018 sur la gestion contractuelle;

**EN CONSÉQUENCE,**

Sur la proposition du conseiller Pierre Lépicier appuyée par le conseiller Denis Renaud, il est résolu d'octroyer, conformément au Règlement 366-2018 sur la gestion contractuelle, le contrat de réparation du châssis et de la boîte à sel du camion #20 à l'entreprise Alain Béland, pour un montant de 11 786 \$ avant taxes.

Ce montant sera pris à même les surplus accumulés du fonds général.

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS**

Je soussigné secrétaire-trésorier, certifie que la Municipalité dispose des crédits suffisants à ces dépenses.

**108-2021**

Approbation du cahier  
de charges TP-IN01.32-  
2020 – Étude d'impact  
sur la circulation, projet  
de prolongement de la  
rue Henri-L.-Chevrette

**CONSIDÉRANT QU'** une étude d'impact sur la circulation doit être effectuée afin de prolonger la rue Henri-L.-Chevrette;

**EN CONSÉQUENCE,**

Sur la proposition du conseiller Pierre Lépicier appuyée par la conseillère Maryse Gouger, il est résolu :

SUITE DE LA RÉOLUTION 108-2021

1. d'accepter le cahier des charges n° TP-IN01.32-2020 pour l'étude d'impact sur la circulation, projet de prolongement de la rue Henri-L.-Chevrette;
2. d'effectuer des demandes de prix.

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS**

**109-2021**

Approbation du cahier de charges TP-IN02.01-2021 – Services professionnels – Rue des Sables et Athéna et croissants  
Monique et Jacline

**CONSIDÉRANT QUE** les plans et devis doivent être effectués par une firme de services professionnels;

**EN CONSÉQUENCE,**

Sur la proposition du conseiller Pierre Lépicié appuyée par le conseiller Sylvain Trudel, il est résolu :

1. d'accepter le cahier des charges n° TP-IN02.01-2021 pour des services professionnels pour les plans et devis de la réfection des rues des Sables et Athéna et croissants Monique et Jacline;
2. d'effectuer des demandes de prix.

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS**

**110-2021**

Octroi de contrat – Fourniture de deux bornes de recharge

**CONSIDÉRANT QUE** la Municipalité de Saint-Félix-de-Valois souhaite faire l'acquisition de deux bornes de recharge pour le stationnement de la mairie;

**CONSIDÉRANT** l'offre de services reçue par Bectrol;

**EN CONSÉQUENCE**

Sur la proposition du conseiller Luc Ducharme appuyée par le conseiller Denis Renaud, il est résolu d'effectuer l'achat de deux bornes de recharge pour le stationnement de la mairie, à l'entreprise Bectrol, pour un montant de 10 212,18 \$ avant taxes.

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS**

Je soussigné secrétaire-trésorier, certifie que la Municipalité dispose des crédits suffisants à ces dépenses.

**111-2021**

Octroi de contrat – Installation de deux bornes de recharge dans le stationnement de la mairie

**CONSIDÉRANT** la résolution 110-2021 qui détaille l'achat de deux bornes de recharge;

**CONSIDÉRANT QUE** l'installation et l'alimentation de la borne doivent être effectuées;

SUITE DE LA RÉOLUTION 111-2021

**CONSIDÉRANT** l’offre de services reçue par Léo Landreville;

**EN CONSÉQUENCE,**

Sur la proposition du conseiller Luc Ducharme appuyée par le conseiller Pierre Lépicier, il est résolu d’octroyer, conformément au Règlement 366-2018 sur la gestion contractuelle, le contrat d’installation et d’alimentation à l’entreprise Léo Landreville pour un montant de 8 135 \$ avant taxes.

**ADOPTÉE À L’UNANIMITÉ DES CONSEILLERS**

Je soussigné secrétaire-trésorier, certifie que la Municipalité dispose des crédits suffisants à ces dépenses.

**112-2021**

Adoption du 2<sup>e</sup> projet  
Règlement 410-2021 –  
Autoriser les mini-  
entrepôts dans la zone  
IN1-1 et l’implantation  
de plus d’un bâtiment  
principal par lot

**CONSIDÉRANT QUE** préalablement à la tenue de la séance, chacun des membres du conseil a reçu une copie du 2<sup>e</sup> projet de règlement n° 410-2020 autorisant les mini-entrepôts dans la zone IN1-1 et l’implantation de plus d’un bâtiment principal par lot;

**CONSIDÉRANT QUE** tous les membres du conseil présents déclarent avoir lu le règlement et renoncent à sa lecture;

**EN CONSÉQUENCE,**

Sur la proposition du conseiller Gyslain Loyer appuyée par le conseiller Sylvain Trudel, il est résolu que le 2<sup>e</sup> projet de règlement n° 410-2020 soit adopté.

Ce second projet de règlement a été déposé conformément aux dispositions de l’article 445 du Code municipal du Québec.

- *Ce second projet de règlement se trouve dans le dossier du règlement n° 410-2020.*

**ADOPTÉE À L’UNANIMITÉ DES CONSEILLERS**

**113-2021**

Cotisations 2021-2022 à  
l’ordre des urbanistes  
du Québec

Sur la proposition du conseiller Gyslain Loyer appuyée par le conseiller Luc Ducharme, il est résolu d’autoriser le paiement des cotisations à l’Ordre des urbanistes du Québec selon le tableau suivant :

| Nom                 | Montant de la cotisation (taxes incluses)<br>(incluant la contribution à l’office des professions) |
|---------------------|--|
| Jeannoé Lamontagne  | 705,05 \$  |
| Marine Revol        | 705,05 \$  |
| Jean-François Lévis | 705,05 \$  |

**ADOPTÉE À L’UNANIMITÉ DES CONSEILLERS**

SUITE DE LA RÉOLUTION 113-2021

Je soussigné secrétaire-trésorier, certifie que la Municipalité dispose des crédits suffisants à ces dépenses.

**114-2021**  
Demande de PIIA  
2021-003 – 2111, place  
des Jardins

**CONSIDÉRANT QU'** une demande de plan d'implantation et d'intégration architecturale (P.I.I.A.) a été déposée pour la construction d'une résidence unifamiliale isolée sur le lot 5 360 051 du cadastre du Québec;

**CONSIDÉRANT QUE** les objectifs et les critères du Règlement n° 280-2013 sur les P.I.I.A. relatif au projet de développement domiciliaire « Les Vallons de Saint-Félix » sont respectés;

**EN CONSÉQUENCE,**

Sur la proposition du conseiller Gyslain Loyer appuyée par le conseiller Luc Ducharme, il est résolu de suivre la recommandation du CCU (résolution 015-CCU-2021) et d'autoriser la construction d'une résidence unifamiliale isolée sur le lot 5 360 051 du cadastre du Québec (2111, place des Jardins), telle qu'elle a été proposée.

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS**

**115-2021**  
Demande de PIIA  
2021-004 – 3030, rue du  
Vallon

**CONSIDÉRANT QU'** une demande de plan d'implantation et d'intégration architecturale (P.I.I.A.) a été déposée pour la construction d'une résidence unifamiliale isolée sur le lot 5 360 060 du cadastre du Québec;

**CONSIDÉRANT QUE** les objectifs et les critères du Règlement n° 280-2013 sur les P.I.I.A. relatif au projet de développement domiciliaire « Les Vallons de Saint-Félix » sont respectés;

**EN CONSÉQUENCE,**

Sur la proposition du conseiller Gyslain Loyer appuyée par le conseiller Pierre Lépicier, il est résolu de suivre la recommandation du CCU (résolution 016-CCU-2021) et d'autoriser la construction d'une résidence unifamiliale isolée sur le lot 5 360 060 du cadastre du Québec (3030, rue du Vallon), telle qu'elle a été proposée.

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS**

**116-2021**  
Demande de PIIA  
2021-005 – 3020, rue du  
Vallon

**CONSIDÉRANT QU'** une demande de plan d'implantation et d'intégration architecturale (P.I.I.A.) a été déposée pour la construction d'une résidence unifamiliale isolée sur le lot 5 360 061 du cadastre du Québec;

**CONSIDÉRANT QUE** les objectifs et les critères du Règlement n° 280-2013 sur les P.I.I.A. relatif au projet de développement domiciliaire « Les Vallons de Saint-Félix » sont respectés;

**EN CONSÉQUENCE,**

Sur la proposition du conseiller Sylvain Trudel appuyée par le conseiller Luc Ducharme, il est résolu de suivre la recommandation du CCU (résolution 017-CCU-2021) et d'autoriser la



SUITE DE LA RÉOLUTION 116-2021

construction d'une résidence unifamiliale isolée sur le lot 5 360 061 du cadastre du Québec (3020, rue du Vallon), telle qu'elle a été proposée.

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS**

**117-2021**

Demande de PIIA  
2021-007 – 2090, place  
des Jardins

**CONSIDÉRANT QU'** une demande de plan d'implantation et d'intégration architecturale (P.I.I.A.) a été déposée pour la construction d'une résidence unifamiliale isolée sur le lot 5 360 086 du cadastre du Québec;

**CONSIDÉRANT QUE** les objectifs et les critères du Règlement n° 280-2013 sur les P.I.I.A. relatif au projet de développement domiciliaire « Les Vallons de Saint-Félix » sont respectés;

**EN CONSÉQUENCE,**

Sur la proposition du conseiller Sylvain Trudel appuyée par le conseiller Gyslain Loyer, il est résolu de suivre la recommandation du CCU (résolution 018-CCU-2021) et d'autoriser la construction d'une résidence unifamiliale isolée sur le lot 5 360 086 du cadastre du Québec (2090, place des Jardins), telle qu'elle a été proposée.

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS**

**118-2021**

Renouvellement  
d'adhésion collective à  
l'Association québécoise  
d'urbanisme

Sur la proposition du conseiller Sylvain Trudel appuyée par la conseillère Maryse Gouger, il est résolu de déboursier un montant de 505,00 \$ avant taxes afin de renouveler l'adhésion collective des membres du comité consultatif d'urbanisme à l'Association québécoise d'urbanisme.

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS**

Je soussigné secrétaire-trésorier, certifie que la Municipalité dispose des crédits suffisants à ces dépenses.

**119-2021**

Développement domi-  
ciliaire Faubourg St-  
Félix : sélection d'un  
futur nom pour la rue E

**CONSIDÉRANT QUE** la construction prochaine d'une nouvelle rue, la rue « E », dans le projet de développement domiciliaire « Faubourg Saint-Félix », le comité est mis à contribution dans la sélection d'un nom pour ladite rue;

**CONSIDÉRANT QU'** une liste de noms, élaborée par le Service des archives de la Municipalité, en lien avec l'ancien abattoir présent sur le territoire de la municipalité est déposée :

Voici les 5 noms proposés :

- Rue Beauregard;
- Rue Woosocket;
- Rue Lesage;
- Rue Bordeleau;
- Rue Girard.

SUITE DE LA RÉOLUTION 119-2021

**CONSIDÉRANT QUE** lors des délibérations, le comité est unanime et désire nommer la rue en l'honneur de M. Loïc Girard, président du comité du 1<sup>er</sup> Festival de la Volaille, qui a permis d'amasser les fonds nécessaires à la construction du Centre Pierre-Dalcourt;

**EN CONSÉQUENCE,**

Sur la proposition du conseiller Sylvain Trudel appuyée par le conseiller Gyslain Loyer, il est résolu que la nouvelle rue soit nommée : rue Girard.

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS**

**120-2021**

Création et affichage d'un  
poste de secrétaire au  
Service d'urbanisme

**CONSIDÉRANT QUE** la Municipalité de Saint-Félix-de Valois est en pleine expansion et que le Service d'urbanisme est en manque d'effectif pour pallier les nombreuses demandes et pour effectuer du travail clérical;

**EN CONSÉQUENCE,**

Sur la proposition du conseiller Sylvain Trudel appuyée par le conseiller Denis Renaud, il est résolu de créer un poste de secrétaire au Service d'urbanisme et ensuite permettre au directeur du Service d'urbanisme de procéder à l'affichage.

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS**

**121-2021**

Avis d'intention –  
Vente du lot 5 360 107

**CONSIDÉRANT** la proposition d'achat de Gestion MR4 inc. envers le terrain du lot 5 360 107;

**CONSIDÉRANT** l'intérêt du conseil de se départir de cet immeuble afin que le développement de ce dernier contribue à l'essor du bas du village;

**EN CONSÉQUENCE,**

Sur la proposition du conseiller Sylvain Trudel appuyée par le conseiller Gyslain Loyer, il est résolu de signifier à Gestion MR4 inc. l'intérêt du conseil envers sa proposition et d'établir un dialogue afin de convenir d'une entente (échancier, etc) sur la vente de l'immeuble.

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS**

**122-2021**

Résolution pour la se-  
maine de la santé mentale  
3 au 9 mai

**CONSIDÉRANT QUE** la Semaine nationale de la santé mentale se déroule du 3 au 9 mai;

**CONSIDÉRANT QU'** il faut démystifier la santé mentale;

**CONSIDÉRANT QUE** les municipalités du Québec contribuent à la santé mentale positive de la population;

**CONSIDÉRANT QUE** favoriser la santé mentale positive est une responsabilité à la fois individuelle et collective, et que cette dernière doit être partagée par tous les acteurs de la société;

**CONSIDÉRANT QU'** il est d'intérêt général que toutes les municipalités du Québec soutiennent la Semaine nationale de la santé mentale;

SUITE DE LA RÉOLUTION 122-2021

**CONSIDÉRANT QUE** le monde rural est vulnérable à vivre des épisodes de détresse par l'isolement et le stress;

**EN CONSÉQUENCE,**

Sur la proposition de la conseillère Maryse Gouger appuyée par le conseiller Denis Renaud, il est résolu que la Municipalité proclame la semaine du 3 au 9 mai 2021 « Semaine de la santé mentale » et invite tous les citoyennes et citoyens ainsi que toutes les entreprises, organisations et institutions à #ParlerHautEtFort afin de démystifier la santé mentale.

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS**

**123-2021**

Résolution pour le mois  
de l'autisme avril et la  
journée de l'autisme  
le 2 avril

**CONSIDÉRANT QUE** le mois d'avril est consacré à la cause de l'autisme et que le 2 avril est la Journée mondiale de la sensibilisation à l'autisme;

**CONSIDÉRANT QUE** la Municipalité contribue à l'épanouissement des personnes présentant un trouble du spectre autistique par la tenue d'un camp adapté estival en partenariat avec les Répits de Gaby;

**CONSIDÉRANT QUE** la Municipalité souhaite appuyer la cause de l'autisme;

**EN CONSÉQUENCE,**

Sur la proposition de la conseillère Maryse Gouger appuyée par le conseiller Luc Ducharme, il est résolu que la Municipalité de Saint-Félix-de-Valois représente le mois (avril) et la Journée mondiale de l'autisme (2 avril) en réalisant les activités suivantes :

- Faire la promotion des événements en lien avec l'autisme;
- Se vêtir de bleu le 2 avril, Journée mondiale de sensibilisation à l'autisme.

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS**

**124-2021**

Demande d'aide financière  
Mouvement national des  
Québécois et Québécoises  
Fête nationale 2021

**CONSIDÉRANT QUE** la Municipalité organise un événement le 23 juin de chaque année dans le cadre de la Fête nationale du Québec;

**EN CONSÉQUENCE,**

Sur la proposition de la conseillère Maryse Gouger appuyée par le conseiller Pierre Lépicier, il est résolu d'autoriser le directeur du Service des loisirs, de la culture et de la vie communautaire à soumettre une demande d'assistance financière auprès du Mouvement national des Québécoises et Québécois pour l'organisation de la Fête nationale du Québec 2021.

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS**

Je soussigné secrétaire-trésorier, certifie que la Municipalité dispose des crédits suffisants à ces dépenses.

\_\_\_\_\_

**125-2021**

Demande de subvention au Programme d'assistance financière aux instances régionales responsables du loisir des personnes handicapées (PAFLPH) – Accompagnement 2021-2022

**CONSIDÉRANT QUE** la Municipalité offre un service d'accompagnement au camp de jour pour les enfants ayant des besoins particuliers;

**EN CONSÉQUENCE,**

Sur la proposition de la conseillère Maryse Gouger appuyée par le conseiller Luc Ducharme, il est résolu d'autoriser le directeur du Service des loisirs, de la culture et de la vie communautaire à présenter une demande dans le cadre du programme d'assistance financière au loisir des personnes handicapées, volet soutien à l'accompagnement.

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS**

**126-2021**

Démarche à la Commission de Toponymie du Québec – Station d'épuration Jacques Brissette

**CONSIDÉRANT** la fin du rodage probable de la station de traitement des eaux usées;

**CONSIDÉRANT** l'intérêt d'en faire l'inauguration en cours d'année;

**CONSIDÉRANT** le lien possible avec l'ancien maire M. Jacques Brissette, décédé en novembre 2018;

**CONSIDÉRANT** l'approbation de la famille de M. Brissette;

**CONSIDÉRANT** l'avis émis par la Commission de toponymie du Québec;

**EN CONSÉQUENCE,**

Sur la proposition de la conseillère Maryse Gouger appuyée par le conseiller Pierre Lépicié, il est résolu d'autoriser le directeur des communications à déposer et signer une demande officielle à la Commission de toponymie du Québec afin de nommer la nouvelle station d'épuration des eaux : la Station d'épuration Jacques Brissette.

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS**

**127-2021**

Renouvellement d'adhésion à Culture Lanaudière

Sur la proposition de la conseillère Maryse Gouger appuyée par le conseiller Sylvain Trudel, il est résolu de déboursier 287,50 \$ incluant les taxes afin d'effectuer l'adhésion de M<sup>me</sup> Suzie Thériault à Culture Lanaudière pour 2021-2022.

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS**

Je soussigné secrétaire-trésorier, certifie que la Municipalité dispose des crédits suffisants à ces dépenses.

**128-2021**

Inscription au colloque  
de l'Association des com-  
municateurs municipaux  
du Québec

**CONSIDÉRANT QUE** la tenue du colloque 2021 de l'association des communicateurs municipaux du Québec (ACMQ) les 25 mars, 29 avril et 27 mai prochains en format virtuel;

**CONSIDÉRANT** l'offre des formations;

**CONSIDÉRANT** les actions à réaliser dans le cadre du plan de communications, mais également de la planification stratégique, du Plan d'action attractivité rayonnement et rétention main-d'œuvre 2021-2023, ainsi que des plans d'action MADA et de la politique familiale;

**EN CONSÉQUENCE,**

Sur la proposition de la conseillère Maryse Gouger appuyée par le conseiller Luc Ducharme, il est résolu d'autoriser le directeur du Service des communications à assister au colloque de l'Association des communicateurs municipaux du Québec devant se tenir les 25 mars, 29 avril et 27 mai 2021 en déboursant un montant de 450 \$ avant taxes.

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS**

Je soussigné secrétaire-trésorier, certifie que la Municipalité dispose des crédits suffisants à ces dépenses.

**129-2021**

Levée de la séance

Sur la proposition du conseiller Pierre Lépicier, il est résolu que la présente séance soit levée à 20 h 16.

---

Audrey Boisjoly  
Mairesse

---

Jeannoé Lamontagne  
Secrétaire-trésorier et directeur général

*« Je, Audrey Boisjoly, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du Code municipal ».*